



Appréciation de la contribution annuelle

Des employés et des gestionnaires

À quoi sert l'appréciation de la contribution annuelle?

- Renforcir le lien de proximité entre l'employé et le gestionnaire
- · Fixer des objectifs communs
- Évaluer les progrès
- Offrir un accompagnement et une rétroaction qui permettront aux employés d'atteindre leurs objectifs
- Exprimer de la reconnaissance envers les employés
- S'assurer que les employés incarnent les valeurs organisationnelles.

%

Outils et accompagnement

- Guide de référence pour réaliser la rencontre d'appréciation
- · Formulaire d'appréciation employé
- Formulaires d'appréciation cadre : Zone cadre > Développement des cadres > Appréciation de la contribution et probation
- Le Radar RH permet de suivre les statistiques de votre équipe!

Quelques suggestions de cibles à adapter selon votre réalité

À réaliser entre le 1er avril et le 31 mars de chaque année.

☐ Quelle est la fréquence et la cible à atteindre?

Taille des équipes	Fréquence	Cible à atteindre
Toutes tailles d'équipe confondues	Réaliser l'appréciation de la contribution au cours de leurs 3 premières années au CEMTL	100%
20 employés et plus	À tous les 2 ans (au minimum)	Au moins 50 % de l'équipe
Moins de 20 employés	À chaque année	100 % de l'équipe
Pour tous les cadres sous votre supervision	Réaliser l'appréciation de la contribution à chaque année	100 % des cadres (cible obligatoire)

☐ Quand et où transmettre les appréciations

complétées ? Il est primordial d'acheminer les appréciations complétées afin qu'elles puissent être compilées à des fins statistiques. Le 31 mars de chaque année est la date butoir pour la transmission.

Appréciation d'un employé ou d'un cadre ?	Adresse courriel
Employé	appreciationcontribution.cemtl@ssss .gouv.qc.ca
Cadre	cadre.appreciationcontribution.cemtl @ssss.gouv.qc.ca

Si votre employé est en période de probation...

□ Compléter le Formulaire évaluation de période de probation et mi-probation (Voir intranet Ressources humaines > Acquisition de talents > Évaluation de la période de probation > et le transmettre à acquisition.talents.cemtl@ssss.gouv.gc.ca

Si votre gestionnaire est en période de probation...

☐ Compléter le formulaire en fonction de son niveau de gestion. Il se trouve dans Zone cadre > Développement des cadres > Appréciation de la contribution et probation. Le transmettre à cadre.appreciationcontribution.cemtl@ssss.gouv.qc.ca



Gestion et rétention des talents - RH
Juillet 2024 | Parution 14



Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-del'Île-de-Montréal

